



Formations Syndicales

UD FO 13 2026

<https://www.fo13.fr>



 **Plan de formations CFMS – e.fo**

 **Plan de formations IRT**

 **Journées à thème**



Ces formations sont proposées par l'Union Départementale des syndicats
FORCE OUVRIÈRE des Bouches-du-Rhône.

« FO 1ER NIVEAU »

ÉTABLIR LE RÔLE ET LA PLACE DU SYNDICAT SUR LE LIEU DE TRAVAIL ET DANS LA SOCIÉTÉ. ORGANISER ET COORDONNER LE TRAVAIL DANS LES STRUCTURES SYNDICALES ET LES IRP.

26.01.26-30.01.26 16.11.26-20.11.26
01.06.26-05.06.26 30.11.26-04.12.26
07.09.26-11.09.26

FONCTION ET COMMUNICATION DU SYNDICAT

CONNAÎTRE LES STATUTS DU SYNDICAT ET LA SIGNIFICATION DE PORTER UN MANDAT. ACQUÉRIR LES BASES DE LA TRÉSORERIE. EXPRIMER UNE PROBLÉMATIQUE À L'ORAL ET L'ARGUMENTER. CONDUIRE UNE RÉUNION. MAÎTRISER LA COMMUNICATION ÉCRITE (TRACTS, PAGE FACEBOOK, ADRESSE MAIL ETC.)

30.03.26-03.04.26

SAVOIR NÉGOCIER

ACQUÉRIR UNE MÉTHODOLOGIE SIMPLE POUR PRÉPARER UNE NÉGOCIATION, LA CONDUIRE, LA SUIVRE ET EXPLOITER LE RÉSULTAT. LES CHAMPS DE LA NÉGOCIATION NE SONT PAS SPÉCIALISÉS.

13.10.26-15.10.26

UDFO¹³
CFMS

FORMALITÉS D'INSCRIPTION & CONDITIONS D'ACCÈS

aux sessions de formations syndicales
proposées par le **C.F.M.S**

**PARTICULARITÉS : Pour les sessions de
formation organisées par le CFMS :**

► **Inscription sur e-fo**

Si tu es stagiaire :

1 Les demandes d'inscription

Les demandes d'inscription doivent être faites maximum 45 jours avant le début du stage. C'est la date limite pour la validation des inscriptions par l'UD, passé ce délai s'il n'y a pas suffisamment de candidatures le stage sera annulé, ce délai d'inscription tient aussi compte de la demande d'autorisation d'absence à faire parvenir à l'employeur (30 jours maximum avant le premier jour de stage).

2 Se connecter à e-fo,

Créer son compte **e-fo** et faire son inscription en ligne, ci-joint le lien <https://tutosefo.force-ouvriere.fr> pour visionner les Tutos Adhérent « je me connecte à e-FO », « mon compte e-fo », « l'inscription en ligne ».

3 Une fois l'inscription effectuée

Le stagiaire devra transmettre la photocopie de la carte syndicale d'adhérent(e), à jour de ses cotisations (12 timbres) au service formation de l'UD FO13. **Sans la copie de ta carte syndicale, ta candidature sera jugée NON-CONFORME et ne sera pas validée par l'UD FO13.**

4 Les inscriptions

Seront comme aujourd'hui validées par le syndicat et l'UD FO 13, le stagiaire devra avoir transmis la photocopie de sa carte syndicale d'adhérent.e, à jour de ses cotisations. Sans la copie de la carte syndicale (12 timbres), la candidature sera jugée NON-CONFORME et ne sera pas validée.

FORMALITÉS D'INSCRIPTION & CONDITIONS D'ACCÈS

aux sessions de formations syndicales
proposées par le **C.F.M.S**

**PARTICULARITÉS : Pour les sessions de
formation organisées par le CFMS :**

► **Inscription sur e-fo**

Exemple :
Pour l'année 2026 :

- **Un stage se déroulant avant le 1er mai 2026, il faudra fournir la carte syndicale 2025 complète des 12 timbres ou 2026 à jour.**
- **Pour un stage se déroulant après le 1er mai 2026, il faudra fournir la carte syndicale 2026 complète des 12 timbres.**

Conditions d'accès :

Être adhérent à un syndicat FORCE OUVRIÈRE rattaché à l'Union Départementale des syndicats des Bouches-du-Rhône (UD FO13).

Ta candidature doit être proposée par le secrétaire de ton syndicat.

Il est nécessaire et obligatoire d'avoir participé au stage de 1er niveau «FO 1er niveau & Moyens d'action du syndicat » avant de pouvoir accéder à d'autres stages aux intitulés spécifiques se déroulant soit à l'UD FO13 soit à l'I.R.T de Marseille.

Exemples : Négocier, Connaître ses Droits, Droit du travail dans l'action syndicale, Retraite etc.

Informations Utiles : Ces formations syndicales, qu'elles se déroulent à l'UD FO13 ou à l'I.R.T de Marseille, dépendent du **Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale (C.F.E.S.S)** régi par le Code du travail. Se référer aux articles de loi ci-dessous : Art. L2145-2 ; Art. L2145-7 ; Art. L2145-1 ; Art. L2145-11 ; Ordonnance 2017-1386 du 22 septembre 2018.

RETRAITES

■ APPRENDRE ET COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS SURVENUES SUR L'APPLICATION DU DROIT À LA RETRAITE.

📅 16.03.26–18.03.26
07.12.26–09.12.26

AT/MP

■ AGIR SYNDICALEMENT SUR L'INAPTITUDE ET LES AT/MP, LA PRÉVENTION. MAÎTRISER LE CADRE JURIDIQUE.

📅 27.04.26–28.04.26

COMMUNICATION ET MÉDIAS

■ DÉVELOPPER LES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR LA COMMUNICATION ÉCRITE OU ORALE (ORGANISATION ET PRÉPARATION DE DISCOURS, SUPPORTS ÉCRITS).

📅 18.05.26–22.05.26

ASSISTER UN SALARIÉ FACE À UN LICENCIEMENT

■ LE CADRE JURIDIQUE DU LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE, LES PROCÉDURES À METTRE OEUVRE, ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

📅 10.06.26–12.06.26

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL

■ COMPRENDRE, IDENTIFIER, COMBATTRE ET PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL. CONNAÎTRE LE CADRE LÉGAL EN LA MATIÈRE.

📅 22.06.26–24.06.26



Stages prévus à l' Institut Régional du Travail (IRT),
63 la Canebière- 13001 Marseille

DROIT DU TRAVAIL DANS L'ACTION SYNDICALE

ACQUÉRIR LES OUTILS ET LES MÉTHODES POUR RENFORCER SON ACTION SYNDICALE.



21.09.26-23.09.26

CONDITIONS DE TRAVAIL, RPS ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

AGIR SYNDICALEMENT SUR L'INAPTITUDE ET LES AT/MP, LA PRÉVENTION. MAÎTRISER LE CADRE JURIDIQUE.



19.10.26-21.10.26

DÉMARCHES ET OUTILS POUR LA NÉGOCIATION NAO

DIFFÉRENCIER UNE NÉGOCIATION D'UNE NAO, CONSTRUIRE UNE NÉGOCIATION.



23.11.26-27.11.26

COMMUNICATION PERSUASIVE ET ENGAGEMENT

COMMENT IMPLIQUER ET ENGAGER LES MLLITANTS, LES ADHÉRENTS, LES SALARIÉS ? COMMENT MOBILISER LES OUTILS DE COMMUNICATION ENGAGEANTE ET PERSUASIVE



14.12.26-17.12.26

Stages prévus à l' Institut Régional du Travail (IRT),
63 la Canebière- 13001 Marseille

FORMALITÉS D'INSCRIPTION & CONDITIONS D'ACCÈS

aux sessions de formations syndicales proposées par l'Union Départementale des syndicats FORCE OUVRIÈRE des Bouches-du-Rhône et de **I.R.T** prévues à Marseille.

PARTICULARITÉS : Pour les sessions de formation organisées par l' I.R.T Marseille

► **I.R.T MARSEILLE**

Si tu es stagiaire :

- 1 Demander**
Au service formation de l'UD FO 13 une fiche d'inscription correspondant à la session de formation choisie, l'adresse mail : **fo13.formation@gmail.com**
- 2 Remplir**
La fiche d'inscription correspondant à la session de formation et la retourner signée par tes soins ainsi que pas le secrétaire du syndicat et de son cachet pour accord.
- 3 Les demandes d'inscription**
Doivent être envoyées à l'UD FO13 maximum 45 jours avant le début du stage. Ce délai d'inscription tient compte de la demande d'autorisation d'absence **à faire parvenir à l'employeur 30 jours maximum avant le premier jour de stage.**
- 4 La fiche d'inscription**
Doit être accompagnée de ta carte syndicale d'adhérent(e), à jour de ses cotisations (12 timbres). **Sans la copie de ta carte syndicale, ta candidature sera jugée NON-CONFORME et ne sera pas validée par l'UD FO 13 et tu ne pourras pas participer à la formation.**
- 5 Une fois ton inscription effectuée (sous 15 jrs)**
Il te faut créer ton compte sur le site de l'IRT : **<https://formations-irt-marseille.fr>**, et t'inscrire dans la session de formation choisie, compte sur lequel tu trouveras ta convocation, attestation de stage,

FORMALITÉS D'INSCRIPTION & CONDITIONS D'ACCÈS

aux sessions de formations syndicales proposées par l'Union Départementale des syndicats FORCE OUVRIÈRE des Bouches-du-Rhône et de l'**I.R.T** prévues à Marseille.

PARTICULARITÉS : Pour les sessions de formation organisées par l' **I.R.T Marseille**

► **I.R.T MARSEILLE**

Exemple : Pour l'année 2026 :

- Un stage se déroulant avant le 1er mai 2026, il faudra fournir la carte syndicale 2025 complète des 12 timbres ou 2026 à jour.
- Pour un stage se déroulant après le 1er mai 2026, il faudra fournir la carte syndicale 2026 complète des 12 timbres.

Conditions d'accès :

Être adhérent à un syndicat FORCE OUVRIÈRE rattaché à l'Union Départementale des syndicats des Bouches-du-Rhône (UD FO13).

Ta candidature doit être proposée par le secrétaire de ton syndicat.

Il est nécessaire et obligatoire d'avoir participé au stage de 1er niveau «FO 1er niveau & Moyens d'action du syndicat » avant de pouvoir accéder à d'autres stages aux intitulés spécifiques se déroulant soit à l'UD FO13 soit à l'I.R.T de Marseille.

Exemples : Négocier, Connaître ses Droits, Droit du travail dans l'action syndicale, Retraite etc.

Informations Utiles : Ces formations syndicales, qu'elles se déroulent à l'UD FO13 ou à l'I.R.T de Marseille, dépendent du **Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale** (C.F.E.S.S) régi par le Code du travail. Se référer aux articles de loi ci-dessous : Art. L2145-2 ; Art. L2145-7 ; Art. L2145-1 ; Art. L2145-11 ; Ordonnance 2017-1386 du 22 septembre 2018.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Identifier, prévenir, alerter et agir

- Définition, identification et prévention .
- Obligations de l'employeur et rôle des représentants du personnel.
- Focus : les enquêtes RPS • Illustration jurisprudentielle.

 **16.01.26**

L'ÉVOLUTION DU DROIT AU CONGÉS PAYÉS PENDANT UN ARRÊT MALADIE

*depuis la Loi DDADUE no 2024-364 du 22 avril 2024 .
Évolution jurisprudentielle depuis les arrêts de la Cour de Cassation du 10 septembre 2025 (pourvoi n°23-22.732 et n°23-14.455)*

- Les nouvelles règles d'acquisition des congés payés pendant un arrêt maladie.
- L'obligation d'information du droit à congés lors de la reprise .
- La possibilité de report des congés non pris du payés fait de l'arrêt de travail.
- La rétroactivité relative de la Loi.
- Les délais pour agir.
- Évolution jurisprudentielle depuis les arrêts du 10 septembre 2025 .
- Arrêt maladie pendant une période de congés payés et droit au report.
- Prise en compte des congés payés pour le calcul des heures supplémentaires .

 **20.02.26**

LES DIFFÉRENTES FORMES DE HARCÈLEMENTS

la discrimination- comment agir

- Harcèlements moral et sexuel .
- La discrimination .
- Obligations de l'employeur • Les moyens d'action.

 **20.03.26**



CSE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES EMPLOYEURS

nouveau levier de négociation ?

- Comprendre les enjeux du développement durable et de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
- Déterminer la place de la RSE dans le dialogue social (Les incidences de la loi Climat et résilience sur les attributions du CSE)
- Les contributions du CSE à la politique et aux pratiques de l'entreprise

 **10.04.26**

INAPTITUDE, INCAPACITÉ ET INVALIDITÉ

Les différencier et mieux comprendre les procédures

- Différencier les notions d'incapacité, d'invalidité et d'inaptitude au travail
- Comprendre les procédures, obligations et conséquences liées à ces notions

 **29.05.26**

LA BOITE À OUTILS DU CSE

La discrimination- comment agir

- Les droits d'alerte du CSE (Santé et économique)
- Les expertises du CSE
- Les consultations du CSE
- Les enquêtes et inspections
- L'utilisation des heures de délégation

 **19.06.26**

LA SANTÉ AU TRAVAIL

Comment négocier un accord Qualité de Vie et Conditions de Travail ?

- Loi du 3 Août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail : Point sur la réforme
- Définition de la QVCT
- Négocier la QVCT : état des lieux et possibilités

 **11.09.26**

LE TÉLÉTRAVAIL

- Évolutions juridiques
- Les points de vigilance
- La santé et la sécurité

 **23.10.26**

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- Évolutions juridiques
- Compréhension de l'index, connaître les moyens des représentants du personnel pour combattre les inégalités
- Points de vigilance pour la signature d'accord d'entreprise

 **20.11.26**

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mieux le comprendre, pour rendre un avis pertinent

- Connaître les notions clés à identifier au sein du DUERP
- Maîtriser le processus d'évaluation des risques
- Savoir identifier et mettre en place des mesures de prévention
- Être capable de rendre un avis sur le DUERP

 **18.12.26**

FORMALITÉS D'INSCRIPTION & CONDITIONS D'ACCÈS

PARTICULARITÉS : Pour les journées à thèmes

► **J.A.T**

Pour l'année 2026 :

- Pour toute inscription à une de ces journées d'informations, contacter **I'UD FO13** par mail en contactant le Service Formation fo13.foramtion@gmail.com.
- Ces sessions seront animées par **Alice CASILLO juriste Consultante en droit du travail** dans les locaux de

I'UD FO 13 .

**1 Place Léon Jouhaux - Vieille Bourse du Travail
13001 MARSEILLE.**

- Chaque journée débute à 9h00 et se termine à 17h00.
- L'Union Départementale demande à chaque stagiaire de joindre **OBLIGATOIREMENT** à sa fiche d'inscription, la **PHOTOCOPIE RECTO-VERSO de sa CARTE SYNDICALE à jour des cotisations (12 timbres)**.
- **Si la journée se déroule avant le 1er mai 2026, fournir la carte syndicale 2025 complète des 12 timbres ou 2026 à jour, après le 1er mai carte syndicale 2026 à jour des cotisations (12 timbres).**
- Depuis janvier 2023, ces journées à thèmes peuvent être prises sur des jours de **Congé de Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale**, seul le repas du midi est à la charge de l'UD FO13.

**Union Départementale
FORCE OUVRIÈRE
des Bouches-du-Rhône**

